

## Public

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour élaborer, ou participer à l'élaboration, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ; toute personne en charge d'une mission de Santé et Sécurité au travail pour la prévention des risques professionnels, au sein d'une structure ayant des travailleurs.

## Objectif

Réaliser l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise, et la formaliser dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

## Contenu

Jour 1 : Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels :

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
  - les objectifs généraux de la prévention,
  - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
  - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
  - l'outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
- L'apparition d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Jour 2 : Réaliser l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise :

- L'aspect réglementaire
- Les étapes de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de travail
- Le Document Unique : formalisation de l'évaluation des risques professionnels
- Proposition de plan d'action : critères de choix et d'efficacité des mesures de prévention

## Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Exercices d'application.
- Études de cas.

## Durée

2 jours soit 14 heures.

## Validation

A l'issue de la formation, le participant se voit délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par le formateur.

## Type de formation

Inter ou intra-entreprises, uniquement en présentiel

## Lieu

Épernay / A définir

## Coût

1200 € (mille deux cent euros) hors taxes par session et par entreprise pour les deux jours

## Effectif

10 personnes maximum par session

## Horaires

Jour 1 de 8h30 à 17h00

Jour 2 de 8h30 à 17h00

## Animation

L'animation de la formation est assurée par :

- Aymeric DEGARDIN, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, enregistré auprès de la DIRECCTE Grand Est (N°53/2022).

## Conditions matérielles et financières

Les frais pédagogiques sont à la charge de l'entreprise

Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'entreprise.

Les salaires restent à la charge de l'entreprise qui s'engage à les maintenir durant la formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont à la charge de l'entreprise si la formation est en dehors d'Épernay.

## Conventions de formation

La convention de formation signée par l'organisme de formation est adressée en double exemplaire à l'entreprise avec confirmation d'inscription à la formation.

Un exemplaire doit être signé et retourné par l'employeur à l'organisme de formation

## Attestation de présence / fin de formation

A l'issue de la session de formation, deux attestations de présence seront remises au participant :

- Une pour le participant
- Une pour l'employeur à des fins de prise en charge à effectuer par ses soins.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire (Art. L6353-1 du code du Travail)

Le participant doit suivre l'intégralité de la formation afin de permettre son évaluation et la validation de ses capacités ou compétences.

## Transport - Hébergement

Les participants assurent eux-mêmes leur transport et hébergement pour la formation.

## Modalités d'inscription

Par courrier postal ou électronique